

-colporteur

> éducation populaire
> vie associative
> réseau de proximité
> économie sociale et solidaire

La lettre des acteurs et actrices – Animation rurale 44 – Juillet-Août 2022



AGENDA

Assemblée générale

Samedi 24 septembre de 10h à 16h00

Ne manquez pas cet évènement incontournable de la vie fédérale qui permet de faire le point sur les actions passées et à venir de la fédération mais aussi de rencontrer les autres associations du département.

Au programme :

- L'AG en parcours : baladez-vous au travers différents stands, (re)découvrez les actions menées par la fédération et profitez-en pour échanger avec les membres de l'équipe.
- Les risques psychosociaux chez les salarié.e.s et bénévoles associatifs.ves : Ahmed nous présentera les résultats de l'enquête qu'il a mené ces derniers mois au sein du réseau.
- A quoi ça sert d'être fédéré ? Echanges avec la FD des Foyers Ruraux de Vendée et la FD des CSC de Loire-Atlantique.

L'ÉQUIPE

Ce n'est qu'un au revoir

Après plusieurs années au service du réseau, **Sébastien Moyon**, du pôle paie, et **Thomas Sautier**, du pôle gestion financière, quitteront la fédération en septembre prochain.

Nous leur souhaitons une très belle réussite dans leurs futurs projets ! N'hésitez pas à profiter de l'été pour venir les saluer !

La vie du réseau

Enquête sur les risques psychosociaux : merci pour votre participation !

Vous avez été 101 personnes à répondre au questionnaire en ligne diffusé sur les risques psychosociaux, merci ! Ahmed nous présentera les résultats de son enquête lors de l'assemblée générale le 24 septembre prochain.

La fédération continue de se former à ce sujet et entame **un partenariat avec le Service de Santé au Travail de la Région Nantaise (SSTRN)** afin de pouvoir accompagner au mieux les membres du réseaux, bénévoles et salarié.e.s.

Un nouveau partenariat avec la Fédération des Foyers Ruraux 85

Une partie de l'équipe salariée et du conseil d'administration d'AR44 a participé le 18 juin dernier à l'évènement "Villages en lumières" organisé par la Fédération des Foyers Ruraux de Vendée : « *La vie locale, les paysages, la mémoire, les savoirs, les artistes de tout poil... ce temps fort est une invitation à découvrir, expérimenter, apprendre ensemble les liens entre pratiques artistiques et patrimoines. Ce temps fort est une invitation à partager pratiques et idées.* »

Un temps d'interconnaissance avec les bénévoles et salarié.e.s a permis de mieux nous connaître et partager nos visions de la ruralité et la place de nos fédérations pour accompagner les associations en milieu rural. Cet évènement a donné des idées, voire même des envies, à AR44 pour un temps fort autour des 30 ans de la fédération en 2024 !

La Fédération des Foyers Ruraux 85 sont invités pour venir échanger lors de notre assemblée générale le 24 septembre prochain.

Rencontre avec ATD quart monde



ATD
QUART MONDE

En mai dernier, quelques porteurs locaux VLPT ([Vacances Loisirs Pour Tous](#)), AR44 et des travailleurs.euses sociaux de la CAF et de la MSA ont participé à une matinée d'échanges avec Jacqueline Doneddu, bénévole à ATD quart monde, un mouvement de lutte contre la pauvreté.

Le groupe a pu échanger sur **le droit aux vacances** et les nombreuses difficultés rencontrées par les familles qui souhaitent mener à bien un projet de départ : finances, anticipation, peur de ne pas savoir quoi faire sur place, idée reçue que les vacances ne sont pas pour elles...

ATD quart monde mène une démarche de croisement des savoirs auprès de quatre groupes de pairs :

- Les personnes qui sont parties ou qui pourraient partir en vacances.
- Les «interlocuteurs» des personnes qui partent ou pourraient partir en vacances (travailleurs.euses sociaux, animateurs.trices, juges pour enfants, curateurs.trices).
- Les organismes professionnels accompagnant sur place les personnes qui partent ou pourraient partir.
- Les lieux de séjours.

A l'automne, AR44 organisera un temps de rencontre entre porteurs locaux et conseillers.ères CAF afin de participer à cette démarche. La date et le lieu ne sont pas encore déterminés.

Pour en savoir plus sur ATD quart monde, [rdv sur leur site internet.](#)

Découvrez les malles handicap de Grandir d'un Monde à l'autre

L'association Grandir d'un monde à l'autre propose l'édition de livres et l'organisation d'évènements qui visent à changer le regard porté sur les personnes différentes et particulièrement celles en situation de handicap. Elle propose **deux malles pédagogiques** sur le handicap : « Tu connais le handicap ? » pour les 6-11 ans et « Destination différences ! » pour les 11-15 ans. Conçues pour accompagner des actions de sensibilisation dans les structures accueillant des enfants et des jeunes, elles constituent des supports de

FERMETURES

La fédération change de rythme cet été !

Les trois pôles seront fermés les 14 et 15 juillet.

Le pôle **Gestion financière et comptabilité** sera fermé les jeudis et vendredis en juillet et août.

Les pôles **Paie et droit social** et **Vie associative** restent ouverts tout l'été !



sensibilisation et de médiation permettant d'aborder de manière vivante et ludique un sujet souvent tabou et des situations parfois sources de discriminations. En tant que membre du réseau, vous pouvez emprunter ses malles gratuitement ! [Retrouvez toutes les informations sur notre site internet.](#)



Les offres d'emploi du réseau

En ce moment de [nombreuses offres sont disponibles au sein du réseau](#), n'hésitez pas à les diffuser ! La fédération recrute également un.e gestionnaire paie et un.e comptable !

Actualités droit social

Les conditions PEC resserrées

Un arrêté paru en février dernier indique de nouvelles conditions relatives à l'attribution des aides pour les Parcours Emploi Compétences (PEC). A notre grand regret, **le nombre d'aides attribuées par le département diminue ainsi que la prise en charge financière et leur durée**. Cette situation affecte plusieurs associations du réseau comme en témoigne Yann Saligaut, directeur de La Récupérette à Clisson : « *Déjà en 2017, le contrat PEC réformant le CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) avait généré une baisse importante des taux de prise en charge de la masse salariale brute des contrats aidés. Malgré tout, nous pouvions sur une période allant jusqu'à 24 mois initier en douceur de nouveaux projets par la création de nouveaux postes, nouvelles missions, accompagner des personnes dans une dynamique d'insertion sociale et professionnelle durable. Désormais [...] le contrat initial sera maximum de 9 mois, suivi d'un éventuel renouvellement de 6 mois. Dans un contexte d'inflation, l'étau financier public semble se resserrer, alors même que les tensions sociales latentes demanderaient à mieux soutenir et valoriser la vie associative et citoyenne* ».

Téléchargez l'arrêté en [cliquant ici](#).

Les délais de traitement de la CPAM inacceptables !

Nous avons fréquemment des retours d'associations qui nous expriment leur étonnement ou leur mécontentement sur **les délais de remboursement d'indemnités journalières** de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM). Nous essayons de faire au mieux et sommes régulièrement en contact avec la plateforme téléphonique pour faire un point de suivi sur vos dossiers d'arrêts maladie et traitements des indemnités journalières. De très nombreux dossiers restent en effet encore à ce jour « en attente » depuis l'hiver dernier.

En début d'année, la CPAM avait annoncé quatre mois de retard pour les dossiers « avec complications ». Or, c'est une situation courante dans les cas de multi employeurs, qui concernent de nombreux.ses salarié.e.s dans nos activités. Nous avons par ailleurs observé des erreurs récurrentes dans le traitement des dossiers par la CPAM (sur les jours de carence, les dates d'arrêts, le versement qui est fait au mauvais bénéficiaire, etc.), entraînant ainsi un délai de régularisation de plusieurs mois.

Depuis le mois de mai, la CPAM nous a annoncé **un retard de traitement pouvant aller jusqu'à 13 mois !** Bien que nous comprenons le contexte très difficile vécu par les agent.e.s de la sécurité sociale, nous déplorons cette situation compliquant énormément notre travail, votre suivi et surtout la vie des salarié.e.s qui doivent parfois attendre bien trop longtemps certains versements.

Nous restons disponibles pour échanger avec vous et tâchons de faire au mieux pour que les dossiers soient traités dans les meilleurs délais.

Le CDD peut-il être utilisé dans l'attente d'un recrutement en CDI ?

Non. Vous ne pouvez embaucher des salarié.e.s en CDD que dans les cas définis par le Code du travail. Cela est notamment possible lorsque vous avez embauché un.e salarié.e en CDI mais qu'il ne peut occuper son poste immédiatement. Le CDD est alors conclu dans l'attente de l'entrée en service effective du ou de la salarié.e recruté.e en CDI qui doit être nominativement désigné dans le contrat

L'équipe fédérale : Les salarié.e.s : Dominique Aubrière, Laura Burban, Patricia Busnel, Mickaël David, Bruno Geslin, Olivier Leclercq, Audrey Louérat, Sébastien Moyon, Laëtitia Oullami, Thomas Sautier, Natalia Smirnovskaia, Arnaud Vaillant.

Le Conseil d'Administration : Leïla Attar, Régis Balry, Alexandra Gautier, Isabelle Jourdain, Sophie Morel, Mickaël Viaud.

CDD. **Vous ne pouvez cependant pas utiliser ce motif pour pourvoir un poste permanent le temps de procéder à un recrutement en CDI.**

[Retrouvez l'article détaillé sur le site des éditions Tissot.](#)

Actualités vie associative

Accueillir une personne en service civique

Vous souhaitez être accompagné.e.s pour la mise en place d'une mission en service civique au sein de votre structure ? Contactez-nous dès maintenant à olivierleclercq@ar44.fr.

La fédération assure le suivi administratif de l'ensemble des missions et de l'agrément collectif. Elle accompagne les associations dans leur projet d'accueil de jeune(s) en service civique : élaboration de la fiche mission, organisation de l'équipe, participation aux étapes de sélection, accompagnement de tuteurs.trices, participation aux temps de bilan de fin de mission.

[Pour plus d'informations, cliquez ici.](#)

Les infos en plus

Le secteur de l'animation sous tension

Suite à une enquête de masse auprès de ses adhérents, le syndicat employeur Hexopée a fait ressortir quatre leviers sur lesquels les structures peuvent agir concernant les problématiques de recrutement : la rémunération, les conditions de travail (en particulier l'étendu horaire), la lisibilité de nos métiers, la formation. En parallèle, le conseil régional des Pays de la Loire devrait lancer cet automne un [grenelle de la jeunesse](#). A la suite de celui-ci, le CRAJEP, Héxopée, la DRAJES et les Céméa Pays de la Loire souhaitent organiser des états généraux de l'animation pour travailler sur l'analyse et les possibles suites aux [assises nationales de l'animation](#).

AR44 va s'associer à ces démarches et nous ne manquerons pas de faire remonter toutes les difficultés que vous nous évoquez au quotidien.

Les formations du SSTRN

Si votre association est adhérente au Service de Santé au Travail de la Région Nantaise (SSTRN), vous pouvez accéder à **une offre de formations**, en présentiel et/ou en distanciel pour des sujets concernant la qualité de vie au travail : épuisement professionnel, conflits, télétravail, document unique...

Celles-ci sont gratuites et ouvertes à toutes les structures adhérentes du SSTRN, aux salarié.e.s comme aux bénévoles.

[Retrouvez toutes les informations sur le site du SSTRN.](#)

Un revenu pour les jeunes en difficulté

La Fédération a assisté fin juin à une présentation du **Revenu jeunes**. Lancé par le département de Loire-Atlantique le 1er juillet 2022, ce dispositif vise à accompagner vers l'autonomie les 18-25 ans sans ressource, ni soutien familial. Il s'agit d'une aide financière d'un montant maximum de 500 € versée sous conditions de ressources pendant 4 mois (renouvelables) et d'un suivi personnalisé assuré par un.e référent.e qui va accompagner le/la jeune dans ses démarches et l'orienter vers les autres aides ou services dont il/elle pourrait bénéficier (logement, mobilité, emploi, etc.). C'est la mission locale qui traite les demandes, ouvre les droits et assure le versement de l'aide.

Pour plus d'informations, [rdv sur le site du département](#).

Attention aux messages frauduleux au nom de l'Urssaf !

Des campagnes frauduleuses relatives au paiement des cotisations sont actuellement constatées. Des personnes malveillantes diffusent par courrier, au nom de l'Urssaf, de fausses mises en demeure.

L'Urssaf nous met en garde contre ces appels, courriers, courriels et SMS. Ces tentatives d'hameçonnage (phishing) augmentent. Redoublez de vigilance si vous recevez une communication vous demandant de réaliser un paiement à l'Urssaf sur un compte bancaire (RIB).

[Retrouvez les conseils de l'Urssaf publiés sur notre site internet.](#)

L'équipe fédérale : Les salarié.e.s : Dominique Aubrière, Laura Burban, Patricia Busnel, Mickaël David, Bruno Geslin, Olivier Leclercq, Audrey Louérat, Sébastien Moyon, Laëtitia Oullami, Thomas Sautier, Natalia Smirnovskaia, Arnaud Vaillant.

Le Conseil d'Administration : Leïla Attar, Régis Balry, Alexandra Gautier, Isabelle Jourdain, Sophie Morel, Mickaël Viaud.